

Procès verbal
Saison 2024-2025

**ENSEMBLE
PV n° 688 DU
16 JANVIER 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

mardi 14 janvier 2025

Procès-Verbal N° 688

OFFRE D'EMPLOI



Le District recrute dans son équipe administrative un(e) secrétaire **comptable** et administratif(ve).

Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Outlook.

Une connaissance du logiciel CEGID serait un plus

lieu de travail : siège du District de l'Isère 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage sur une base de 35H

13eme mois – carte déjeuner – mutuelle d'entreprise

CV et lettre de motivation à envoyer par mail à : district@isere.fff.fr

Prise de poste le plus rapidement possible

APPEL A CANDIDATURES – JOURNEE DE LA FEMME

le *DIMANCHE 16 MARS 2025*

Nous recherchons un club support pour l'organisation.

Merci de nous envoyer votre candidature à feminines@isere.fff.fr, avant le **18 Janvier 2025**

APPEL A CANDIDATURES - FINALE FESTIVAL U13



Le District lance un appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'organisation de la Finale « FESTIVAL U13 » Garçons et U13 Filles qui aura lieu le samedi 5 avril 2025.

Date butoir du dépôt des candidatures le 25 février 2025

APPEL A CANDIDATURES – JOURNEE NATIONALE U6/U7 et U8/U9



La Journée Nationale U6-U9 aura lieu le samedi 14 juin 2025.

Les clubs souhaitant accueillir cette manifestation doivent envoyer leur candidature en précisant si ils ont une catégorie préférentielle U6/U7 ou U8/U9 et leur nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser avant le mardi 21 mars 2025.

TRESORERIE

FORFAIT

Amende 32 €

du 12 Janvier 25

Grenoble Foot 38

FUTSAL D1

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mбенlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 14 janvier 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°688

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, BERTHELET Éric, FRANZIN Didier, MOUMJID EI Mostafa, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, BRAULT Annie, BONNARD Christophe, BLANC Aline, EL RHAFFARI Reda, SCARPA Vincent.

Excusés : PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, TRUWANT Thierry.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

GROUPEMENT JEUNES BALMES LAUZES : Courrier nous informant de l'absence de la personne convoquée (justificatif reçu) à l'audition du mardi 14 janvier 2025 dans le cadre du dossier 24-25-15R, et, nous informant de la personne qui représentera le groupement en remplacement. Confirmation conversation téléphonique du lundi 13 janvier 2025.

ARBITRE FEBUSSE FLORIAN : Courrier nous informant de son absence à l'audition du mardi 14 janvier 2025 (justificatif non reçu) dans le cadre du dossier 24-25-16D. Un courrier va a été adressé par mail vous demandant, d'une part, de nous fournir un justificatif

d'absence, et, d'autre part, une proposition de mise à disposition pour une exceptionnelle audition téléphonique à un horaire convenu.

ARBITRE FEBUSSE FLORIAN : Courrier justificatif pour absence à audition (justificatif non conforme). Suite, à notre échange par mail, vous acceptez par écrit les décisions pouvant découler de votre absence finalement non excusée.

RELEVÉ DE DECISION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 24-25-15R : U15, D3, poule I, phase 1, match n°**29411400**, du samedi 7 décembre 2024, G.J.B.L 2 / CORBELIN 1.

Appel du club de **CORBELIN** en date du jeudi 19 décembre 2024 contestant les décisions prises par la commission départementale sportive lors de sa réunion du mardi 17 décembre 2024, et parues au P.V n° 684 le jeudi 19 décembre 2024.

Appel portant sur « Suite au PV n°684 du jour de la commission sportive confirmant la décision de déclarer forfait notre équipe U15 pour la rencontre suivante :

- Rencontre n° 29411400
- Compétition : U15 D3 / Phase 1
- Date : Samedi 07 décembre 2024 / 12h00 à St Chef
- Groupement Jeunes Balmes-Lauzes – Corbelin US

Nous renouvelons notre appel effectué la semaine dernière »

Dans le cadre de la procédure d'urgence, La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 14 janvier 2025 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

MONTMAYEUR Marc - Président, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, MOUMJID El Mostafa, SCARPA Vincent, BERTHELET Éric - secrétaire

Non convoqué(e)s : FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, BRAULT Annie.

Excusés(e)s: TRUWANT Thierry, PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, BLANC Aline, EL RHAFFARI Reda

En présence,

Pour le club de **CORBELIN**

M. BERNACHOT Sylvain, vice-président, licence n°2510786858, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION SPORTIVE DU D.I.F**

M. VACHETTA Michel, Président, licence n°2543017673, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. GATTO Frédéric, licence n°2547551088, correspondant du G.J.B.L, régulièrement convoqué.

Après avoir noté la présence de M. VEYSSILLIER Nathan, licence n° 9603384041, dirigeant de la catégorie U15 du G.J.B.L, qui par courrier de son club, et, après accord de la commission avait demandé à être reçu en remplacement de la personne initialement convoquée.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure

Etant précisé, qu'il a été préalablement rappelé aux personnes présentes à l'audition leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission départementale d'appel : **CONFIRME** les décisions suivantes prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°330 lors de sa réunion du mardi 17 décembre 2024 et parues au P.V n° 684 le jeudi 19 décembre 2024, **à savoir**.

DOSSIER N°330 : Gpt BALMES-LAUZES - n°561124 / CORBELIN - n°504301 – U15 – D3 – POULE I – Match n°29411400 du 07/12/2024.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

– La feuille de match F.M.I. précisant l'absence de l'équipe CORBELIN à l'heure du coup d'envoi.

– Un premier courriel, le lundi précédent la rencontre, du club de Gpt BALMES-LAUZES adressé au club de CORBELIN et au DISTRICT ISERE précise que la rencontre se déroulerait le samedi 07/12 à 14 h 00 sur le terrain de TREPT.

– Un second courriel, le lendemain mardi, toujours du club de Gpt BALMES-LAUZES, adressé au club de CORBELIN et au DISTRICT ISERE prévient que, eu égard aux intempéries prévues, la rencontre serait délocalisée sur un terrain de repli à ST CHEF mais à un horaire différent de 17 H 00 (mais toujours dans le créneau horaire possible)

– Un contact téléphonique entre le District et le club de CORBELIN, la veille de la rencontre, lui indique que Gpt BALMES-LAUZES est dans ses droits.

– L'horaire de 17 h 00 :

à 13 h 00 : U15 – D1 – POULE A contre ST MARTIN d'HERES

à 15 h 00 : U20 – D1 contre TOUR-St CLAIR (déjà fixé sur le terrain de ST CHEF)

et 17 h 00 : U15 – D3 – POULE I contre CORBELIN (évite un retour après 20 h 00 de jeunes U15)

Par ces motifs, la CR donne match perdu par forfait à l'équipe de CORBELIN pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Gpt BALMES-LAUZES.

CORBELIN - n°504301 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

Gpt BALMES-LAUZES - n°561124 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Les frais pour forfait de 32€ sont à la charge du club de CORBELIN - n°504301

En outre

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : *Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.*

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de **CORBELIN**

En application de l'article de l'article 182 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : En appel, les frais de déplacement des représentants de la partie appelante restent à sa charge. Ceux nécessités par l'audition des autres personnes convoquées par la Commission sont imputés à l'appelant, si celui-ci n'a pas gain de cause total dans la décision.....

Les frais de déplacement à l'audition du club de G.J.B.L restent à la charge du club de **CORBELIN**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Pour le P.V
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 14/01/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°688

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : SABATINO Joseph, KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, PICARD Brice, VAGNEUX Luc, FERNANDES Carlos, SPARAPANO Patrick, CUSANNO Stéphane

Excusés : KHAL AMENAY, MORE Claude, THEVENIN Cyril, HUERTAS Pierre, ABELA Stéphane, DEHMANI Monia, LAZAMI Fouad, SOZET Jean-Louis, DETHOOR Sylvain, BELBACHIR Hamza

CTDA BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

La CDA adresse ses félicitations et ses encouragements à Monia DEHMANI pour sa réussite à l'examen Ligue.

RAPPEL DES STAGES DE MI-SAISON

La CDA communique les prochaines dates des stages de mi-saison :

- **-Jeunes - Féminines - D5 - Futsal** : Samedi 25 Janvier 2025 de 8h30 à 12h30
- **-D3 - D4** : Samedi 25 janvier 2025 de 13h30 à 17h30
- **-D1 - D2- AA** : Dimanche 26 janvier 2025 de 8h30 à 12h30



Au District de l'Isère

Les arbitres concernés par la remise des écussons et le module 8 de la FIA prévus le 24 janvier 2025 à 18h sont priés de se manifester au plus vite auprès de la CDA.

TABLEAU D'AFFECTATION POUR LA FORMATION PRATIQUE FUTSAL.

Dimanche 12 /01/25 au gymnase Jean Pierre Bois à ST MARTIN D'HERES de 9h à 15h et 15h à 18h	Dimanche 19/01/25 au gymnase du Fayard à OYEU de 9h à 17h et 17h à 20h	Samedi 25/01/25 à MOIRANS de 13h30 à 18h	Dimanche 26/01/25 au gymnase Pierre BEGHIN à MOIRANS de 9h à 11h30 et 11H30 à 18h
S. AMANE	A. YAHIA	L. NARDIELLO	R. AIT KHOUYA
F. FEBUSSE	E. KESHAVARZ	R. SAID OMAR	M. AKYUREK
N. BRIOUA	A. M'MADI	N. BEDAR	M. FEDILA
H. AZIRI		M. AKYUREK	H. YAHIA
M. H. AOUAD			Y. MOUJAMIR
M. BARIS			
Y. MOUELLEF + F. MILED (formateurs)	H. CHAARI (formateur) à l'issue du stage ligue	M. AKYUREK + N. BEDAR (encadrements)	H. CHAARI (formateur)

NOTA : Tous les arbitres ayant la formation PSC1 (à jour), donc titulaires de la formation « les gestes qui sauvent » et l'ayant envoyé à Hakim sont dispensés de stage. Pour ceux qui ne l'ont pas fait, veuillez vous manifester au plus vite par mail.

NOTE AUX ARBITRES

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH - SAISON 2024-2025:

Si problèmes de défraiement le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée, prière de contacter le responsable de la CDA qui s'occupe des impayés en lui envoyant **un mail** avec les justificatifs y afférents : **Noms des clubs, match concerné, double de la feuille de frais à :**

HUERTAS Pierre : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

La CDA informe que les entrainements arbitres se déroulent chaque **Mercredi à 18h30 au Stade de Fontaine.**

Les arbitres qui n'ont pas effectué ou ont échoué à leur test physique lors des stages sont tenus de se rapprocher de Stephane ABELA : 06.88.33.03.41 - stephabel50@gmail.com

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (**caisse de péréquation seulement**). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour respecter cette procédure.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHIAL	Assistants : Ligue - District Centraux : D1 – D2 Ligue Jeunes : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère - Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	Centraux : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	Féminines : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr

Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	<u>Tutorats JAD</u> Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	<u>Observateurs</u>	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES CLUBS

St GEORGEOISE : Lu et noté. Réponse vous est apportée par le CTDA.

Demandes d'arbitre :

FCSI : Match ES Mistral - FC Sud Isère - D5 du 09/02/2025.

ES IZEAUX : IZEAUX – FC BONNEVEAUX du 09/02/2025

Transmis au désignateur. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

BEN SALEM M. : Lu et noté.

MOREIRA J. : Certificat d'arrêt de travail reçu. La CDA te souhaite un bon rétablissement.

Président

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 14 Janvier 2025 à 18H

Procès-Verbal N°688

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

-Sud Isère : lu et noté

-Villefontaine : lu et noté

- Commission appel : lu et noté
- Vinay : lu et noté
- Tullins : lu et noté
- Commission des règlements : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 18 ET 19 JANVIER 2025

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D5 POULE A	ABBAYE	SUD ISERE	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB SUD ISERE



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 14 janvier 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 688

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITEES

Vous trouverez à la fin de ce PV le tableau des compétitions phase 1 pour les U17 et U15, dans ce tableau apparaît les points à retirer au classement

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Octobre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
14 Novembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
5 Décembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
06 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
13 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Mai 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 4 Juin 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
A.C SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Juin 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Septembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOLOMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 05 Novembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Novembre 2025

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **686** sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON reçues

Abbaye Us ; Bizonnes ; Charvieu Chav ; Chatte ; Chirens ; Crolles ; Echirrolles ; Ent Foot Etangs ; Es Mistral ; Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Gières ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Ol Nord Dauphiné ; Ro-Claix
Ruy Montceau ; Sassenage ; Seyssinet ; Seyssuel ; St Antoine ; St Maurice l'exil ; St Quentin Fallavier ; St Siméon de Bressieux ; Tignieu ; USVO Grenoble ; Vallée de l'Hien 38 ; Vallée du Guiers ; Villeneuve Aja

Information Importante

Article 20 des règlements généraux du District de l'Isère

La présente parution est donnée à titre indicatif
et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes
les rencontres et que toutes les procédures en
cours auprès des différentes commissions aient été traitées

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

Pour info

Les cellules apparaissant de couleur rouge correspondent
à la somme des sanctions disciplinaires et des matchs perdus
par pénalité lors des 5 dernières journées .

Les matchs perdus par pénalité sont donnés par la commission
des règlements et non par la commission de discipline

La colonne F concerne les forfaits lors des 5 dernières journées

U17 D2 Poule A		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Crossey As	519931				4				2							8	17,6	0
Echirolles Fc 2	515301				4											6	13,2	0
Manival E.S.	523348			20				2	2							24	52,8	3
St Georges Commiers	511676			8	3			20	4							51	112,2	30
St Martin Uriage Fc	532637															0	0	0
Sure Fc	548298												2			2	4,4	0
U17 D2 Poule B		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Claix F.	522619															2	4,4	0
Fc2 a	544456	21			8		2									31	68,2	6
Sassenage Us	504777				2											2	4,4	0
Seyssins Fc 3	530381															0	0	0
St Martin D Heres Fc 2	550437				2											2	4,4	0
Vallee Gresse Fc	545698						2									2	4,4	0
U17 D2 Poule C		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Creys-Morestel Us	553286	2			13		2	2								21	46,2	2
Gp J Balmes Lauzes	561124	0			9											9	19,8	0
L.C.A Foot 38 2	553299															2	4,4	0
Nivolas V Cs	518931				2		4						2			14	30,8	1
Reventin	535235							40	2				8			50	110	30
Vallée de l'Hien 38	581969												2			2	4,4	0
U17 D2 Poule D		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Bourgoin J Fc	516884							2								4	8,8	0
Cs 4 Routes	523345		4													10	22	0
E.C.B.F	546272						2	16	2							20	44	2
Gp Brezins Formatfoot	564634															0	0	0
Murette Us	504823				2			2	2							6	13,2	0
St Hilaire Cote	519877	3												6		9	19,8	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	75 à 79,99	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30

U17 D3 Poule A		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	8	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Crolles Fc	517504	2						6								8	22	0
Echirolles Fc 3	515301								2							4	11	0
Fontaine As	521191	8														8	22	0
Manival E.S. 2	523348															0	0	0
Pays Allevard Fc	508634						2									2	5,5	0
Rachais E.S. 2	546479						8									8	22	0
U17 D3 Poule B		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	8	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Crolles Fc 2	517504															0	0	0
Eybens Oc 3	546478															0	0	0
Gieres Us 2	504338															0	0	0
Pont Claix Fc	550854															0	0	0
Seyssinet Ac	519935															0	0	0
Villeneuve Aja	533035															0	0	0
U17 D3 Poule C		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	8	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Oisans Fc	526562															0	0	0
Jarrie Champ	512948															4	11	0
Notre Dame Mesage As	534245												2			2	5,5	0
Seyssinet Ac	519935															0	0	0
Seyssins 4	530381	8														8	22	0
Vallee Gresse Fc	545698															0	0	0
U17 D3 Poule D		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Deux Rochers Fc	553340								12					20		32	70,4	7
Moirans F-C	581674															0	0	0
Quatre Montagnes Fc	527889															2	4,4	0
Rives Sp.	517051							5	4					22		31	68,2	6
Sassenage Us	504777						4									4	8,8	0
Tullins As	514916							2								2	4,4	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	75 à 79,99	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30

U17 D3 Poule E		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Chatte Us	519932															0	0	0
Cote Saint Anbve Fc	544455															0	0	0
Faramans	537039															0	0	0
Ro-Claix Us	581944		3		16			3	4							28	61,6	5
St Marcellin Ol. 2	504713	2							10							12	26,4	0
Vinay Fc	533561							2	16					4		22	48,4	2
U17 D3 Poule F		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	8	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Chirens Fc	512530															2	5,5	0
Cs 4 Routes 2	523345															0	0	0
Nivolas V Cs 2	518931															0	0	0
St Andre Le Gaz As 2	520603							2								2	5,5	0
St Joseph Riviere	520295															0	0	0
																0	0	0
U17 D3 Poule G		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
E.C.B.F	546272				2											2	4,4	0
Meyrie Fc	532966								2							2	4,4	0
St Anbve Le Gaz As	520603															0	0	0
Tour St Clair Fc	550032															0	0	0
Vallée de l'Hien 38	581969															0	0	0
Virieu Valondras Fc 1	560144															0	0	0
U17 D3 Poule H		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	6	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Charvieu Chav FC	536260															0	0	0
Cremieu Fc	560408												6			6	22	0
Gp Veze Huert Dolom 2	564194															0	0	0
Vallée Du Guiers Fc	544922												6			6	22	0
																0	0	0
																0	0	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	75 à 79,99	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30

U17 D3 Poule I		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Collines Fc	553923															0	0	0
Ent Cheyss La sanne	534738	4														4	8,8	0
Estrablin	534255	2			4			6								12	26,4	0
Mos3r 3	580951															4	8,8	0
Reventin Us 2	535235															0	0	0
St Maurice l'Exil Am I	536259															0	0	0

U17 D3 Poule J		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Domarin As	528356															0	0	0
Isle d'Abeau Fc	525628	10						2								16	35,2	1
Mos3r Fc 4	580951							2					2			4	8,8	0
Saint Quentin Fallav	560979	8					2									10	22	0
St Maurice l'Exil AmL 2	536259							8								12	26,4	0
Vareze Fc	547080	2					14									18	39,6	1

U17 D3 Poule K		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	8	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Estrablin 2	534255															0	0	0
Gp Veze Huert Dolom 3	564194		8													8	17,6	0
Sud Isère fc 2	548244															0	0	0
Unifoot	581931															0	0	0
Vinay Fc 2	533561															0	0	0
																0	0	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	75 à 79,99	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30

U15 D2. Poule A		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Eybens Oc 3	546478		6					4								10	22	0
Gieres Us	504338															0	0	0
Gresivaudan	550152															0	0	0
Manival E.S.	523348		0				20									22	48,4	2
Usvo Grenoble	523821							8								8	17,6	0
Villeneuve Aja	533035															0	0	0

U 15 D2 Poule B		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Echirolles Fc	515301															12	26,4	0
Jarrie Champ	512948															0	0	0
Monestier FC	537141															0	0	0
Rachais E.S.	546479															0	0	0
Seyssinet Ac	519935						2						10			24	52,8	3
St Georges Commiers	511676															0	0	0

U 15 D2 Poule C		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Claix F	522619															8	17,6	0
Cote Saint Andre Fc	544455															2	4,4	0
Ent Fcpv Crossey 1	581454															0	0	0
Fontaine As	521191															0	0	0
Sassenage Us	504777								36							36	79,2	8
Sure Fc	548298															0	0	0

U 15 D2 Poule D		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Cremieu Fc	560408							2								2	4,4	0
Creys-Morestel Us	553286						4									4	8,8	0
Cs 4 Routes	523345				6								6			12	26,4	0
Gp Brezins Formatfoot	564634															0	0	0
Vallée de l'Hien 38	581969															0	0	0
Vallee Du Guiers Fc	544922						2									2	4,4	0

U 15 D2 Poule E		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joué	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Faramans cs	537039															0	0	0
Isle d'Abeau Fc	525628															0	0	0
Mos3r Fc	580951	6				6										12	26,4	0
St Anbve Le Gaz As	520603							6	2							8	17,6	0
St Maurice l'Exil	536259									6						26	57,2	4
Unifoot	581931															0	0	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	75 à 79,99	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30

U 15 D3 Poule A		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Crolles Fc 2	517504															0	0	0
Domene Asjf	521966															0	0	0
Ent Pays All Goncelin	508634		2													2	4,4	0
Gresivaudan As 2	550152		2													2	4,4	0
St Hilaire Touvet Fc	533359															0	0	0
St Martin D Heres Fc 3	550437												9			9	19,8	0
U 15 D3 Poule B		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Deux Rochers Fc 3	553340															0	0	0
Fc2 a	544456															0	0	0
Manival E.S. 3	523348															0	0	0
St Martin D Heres Fc 3	550437															4	8,8	0
St Martin Uriage Fc	532637															2	4,4	0
Versoud Fc	504450															0	0	0
U 15 D3 Poule C		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Echirolles Fc 3	515301															0	0	0
Fc2 a 2	544456															0	0	0
Mistral Grenoble Fc	539465		2													2	4,4	0
Seyssins 3	530381															0	0	0
St Martin D Heres Fc. 2	550437															0	0	0
Usvo Grenoble 2	523821															4	8,8	0
U 15 D3 Poule D		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Deux Rochers Fc 2	553340															0	0	0
Quatre Montagnes Fc	527889															0	0	0
Sassenage Us 2	504777															0	0	0
Seyssinet Ac 3	519935															0	0	0
Tullins As	514916															0	0	0
Vourey Sp	504649							8								8	17,6	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	75 à 79,99	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30

U 15 D3 Poule E		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Fc Oisans	526562													0		0	0	0
Notre Dame Mesage As	534245															0	0	0
Pont Claix Fc	550854															0	0	0
St Paul Varces Us	537040															0	0	0
Sud Isere Fc 2	548244															0	0	0
Vallee Gresse Fc 2	545698								2							2	4,4	0
U 15 D3 Poule F		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Chatte Us	519932															8	17,6	0
Ro-Claix Us	581944															0	0	0
St Marcellin Ol. 2	504713															0	0	0
St Simeon Bressieux	504573															0	0	0
Ver sau	552124															0	0	0
Vinay Fc	533561															0	0	0
U 15 D3 Poule G		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Chirens Fc 2	512530															0	0	0
L.C.A Foot 38	553299															0	0	0
Liers Fc	546354															0	0	0
Murette Us 3	504823															0	0	0
Pays Voironnais 2	581454															0	0	0
Poisat																0	0	0
U 15 D3 Poule H		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Boubre Asf	550797															0	0	0
Rives Sp.	517051															0	0	0
St Geoire Valdaine	541585															0	0	0
St Joseph Riviere	520295															0	0	0
Sure Fc 2	548298	6														6	13,2	0
Virieu Valondras Fc	560144															0	0	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	75 à 79,99	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30

U 15 D3 Poule I		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Bouvesse Rc	550795															0	0	0
Corbelin Us	504301															0	0	0
Cremieu Fc 2	560408															0	0	0
Gp J Balmes Lauzes 2	581124		15													31	68,2	6
Gp Veze Huert Dolom 3	564194															0	0	0
Vallee Du Guiers Fc 2	544922															0	0	0

U 15 D3 Poule J		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Collines Fc	553923															0	0	0
Faramans cs 2	537039															0	0	0
Ent Unifoot 2	581931															0	0	0
Nord Dauphiné O	581423															0	0	0
St Maurice Exil Am 1 2	536259															0	0	0
Vareze Fc	547080															0	0	0

U 15 D3 Poule K		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Ent Sgt Ov	560979															0	0	0
Nivolas V Cs 2	518931	2														2	4,4	0
Ruy Montceau Us	534262															0	0	0
St Andre Le Gaz As 2	520603															0	0	0
Tour St Clair Fc 2	550032															0	0	0
Vallée de l'Hien 38 2	581969															0	0	0

U 15 D3 Poule L		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Beauvoir Royas	535244															0	0	0
Charvieu Chav	536260															0	0	0
Ent Ond Cvl Diemoz	581423															0	0	0
Estrablin	534255															0	0	0
Mos3r 4	580951															0	0	0
Reventin 2	535235															0	0	0

U 15 D3 Poule M		NUMERO DE PV CORRESPONDANT														Match joués	10	
		676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	TOTAL PTS PENALITE	Pénalités Modulées	Points BM
Cessieu As	515256															0	0	0
Creys Mrestel Us 2	553286				5											5	11	0
E Liers/Bon/Ecbfefe2 2	546354															0	0	0
Ent Sgt Ov	560979				7											7	15,4	0
Ent Vareze Eyzin 2	547080															0	0	0
Eybens oc 4	546478															0	0	0

Pénalités supérieures à 100 points = -30pts + plan de formation

Nombre pénalités	0 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 à 54,99	55 à 59,99	60 à 64,99	65 à 69,99	70 à 74,99	#####	80 à 84,99	85 à 89,99	90 à 94,99	95 à 99,99	>= 100
Points Malus	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	-30



COMMISSION FEMININES

Réunion du 14 Janvier 2025

PV n °688

Présent : Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Lucie Mathieu, Allison Poinard, Christian Bayle , Laurie Strappazzon, Elodie Diaparra

Courriers : ATTIGNAT, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C , HAUTE TARENTEISE, LA ROCHETTE, LA MURETTE, PAYS D'ALLEVARD

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

- **Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.**
- **RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.**
- Bien penser à indiquer le n° du match pour toute demande de modification

A partir du 10 Décembre, tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 12H, sauf pour les changements de terrain

INFORMATION DE LA COMMISSION

La commission, en partenariat avec la commission des arbitres organise une réunion conviviale ou seront réunis les différents acteurs du foot féminin ; arbitres, désignateur, éducateurs, dirigeants, joueuses, commission Féminine

Cette soirée aura lieu au gymnase de Coublevie, 861 rte de Guillon le jeudi 16 janvier

Cela concerne le foot à 11, seniors et U 18

Ceux concernés par cette réunion ont reçu une invitation (pour les éducateurs obligatoire) et vous êtes priés de nous retourner rapidement les personnes qui y assisteront

JOURNEE DE LA FEMME

Cette saison, la « Journée de la Femme » aura lieu le **DIMANCHE 16 MARS 2025**

Nous recherchons un club support pour l'organisation.

Merci de nous envoyer votre candidature à feminines@isere.fff.fr, avant le **18 Janvier 2025**

Clubs positionnés

ST QUENTIN FALLAVIER, NIVOLAS, G F 38, EYBENS

Comme chaque année, la commission Féminine vous permet de valoriser vos bénévoles féminines qui œuvrent dans vos clubs

Vous pouvez dès à présent les inscrire auprès de la Commission en signalant le nom et prénom ainsi que la fonction

Nous limitons à 2 bénévoles par club

TOUTES FOOT

- « **Toutes Foot: le programme fédéral qui vise à renforcer la place des femmes dans le football** »

>Document support : [DRIVE - OneDrive \(sharepoint.com\)](#)

>Lien vidéo : [Webinaire Instances Toutes Foot -20241003 170114-Enregistrement de la réunion.mp4 \(sharepoint.com\)](#)

RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 40 min

U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45 min

COUPE FUTSAL

Les inscriptions pour la Coupe Futsal Féminine sont ouvertes

Ouvert aux équipes féminines de District et de Ligue

L'équipe vainqueur accèdera au « Challenge National Féminin »

Voir le PV de la Commission Futsal

COUPE SENIORS F A 11

1/8^{ème} : 9 mars

¼ finale : 6 avril

½ finale : 25 mai

Finale : 8 juin

SENIORS F A 8

J3 du 15/12

30002349 : UNIFOOT – LIERS, reporté le 2 Mars

COUPE SENIORS F A 8

1/8^{ème} : 9 mars

¼ finale : 6 avril

½ finale : 20 avril

Finale : 8 juin

U18 F A 11

Les frais d'arbitre sont à régler par moitié par les 2 clubs

COUPE U18 F A 11

Coupe sous forme d'échiquier

8 mars

24 mai

Finale : 8 juin

COUPE U18 F A 8

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

U15F

Engagement : LA ROCHETTE incorporé en D3 poule B à la place de l'exempt

1 j LA ROCHETTE – BARBERAZ le 15 Février

2 j CROLLES – LA ROCHETTE le 25 Janvier

COUPE U15F

1/16^{ème} : 14 décembre

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

1^e tour

29888187 : HAUTE TARENTEISE - G U C reporté au 26 Février
Attention inversion obligatoire en cas de problème de terrain

FESTIVAL U13

1^e tour le 25 janvier sur le terrain du 1^e nommé
22 équipes

Plateau A VALLEE DE L'HIEN
NIVOLAS, VIRIEU VALONDRAS

Plateau B EYBENS 1
G U C 2, ACADEMIE DE BRION, F C 2 A

Plateau C FOOT FEMININ NORD ISERE
BOURGOIN, ESTRABLIN

Plateau D G U C 1
VILLENEUVE, ECHIROLLES 2, G F 38

Plateau E ECHIROLLES 1
MANIVAL, EYBENS 2, CROLLES

Plateau F PAYS VOIRONNAIS
2 ROCHERS, VOUREY, PAYS DES COULEURS

Les 2 premiers qualifiés pour le prochain tour le 15 Février

RASSEMBLEMENT FUTSAL U8F/U9F/U10F/U11F LE 19/01

Clubs inscrits : VOUREY, FFNI, EYBENS, VALLEE DE L'HIEN (2 équipes) G U C

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 14 janvier 2025 à 19h00

Procès-Verbaux N° 688

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

96. ASPTT Grenoble : noté (report match T03 vs Froges). Accord CFSE et équipes. Match mercredi 15/01/2025 à Montbonnot.

97. Air Liquide : noté (FM).

98. Ville de Grenoble, Terrains : noté (planning vacances d'hiver).

99. Deux Rochers : noté (FM).

COUPE FUTSAL-ENTREPRISES

Samedi 18 janvier 2025, 18h30. Gymnase de Champ-sur-Drac, chemin des Gonnardières, Merci de respecter cet horaire pour le bon déroulement du tournoi (1^{er} match à 19h00).

Rappels : 4 joueurs de champ + 1 gardien. Licences et protège-tibias obligatoires.

Équipes engagées : Fasson (2), GSE (1), Jarrie-Champ (1), St-Georges-de-Commiers (1), Tunisiens SMH (1) et Turcs de Grenoble (2). Contacter la Commission Futsal ou la CFSE en cas d'oubli ou d'erreur.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : la liste des correspondants est accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants au 17-12-2024. Lien : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/12/Correspondants-2024-2025-au-17-12-2024.pdf>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble, au 06.07.24.82.69, ou par mail à sport-planification@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE

Match à jouer semaine du 13 au 16/01/2025

T01. Froges 1 (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).

Match à jouer le 20/01/2025

T04. GSE 1 (D2) – ASPTT 1 (D2).

Lundi 20/01/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matchs à jouer semaine du 20 au 23/01/2025

T04. Champagnier-Brié 1 (D3) – Rachais 1 (D1).

T04. ASPTT 2 ST (D3) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

T04. Froges 1 (D3) – St-Martin d'Hères 1 (D1).

T04. Vallée de la Gresse 1 (D1) – Deux Rochers 1 (D2).

T04. Tunisiens SMH 1 (D1) – Turcs de Grenoble 1 (D2).

T04. Sassenage 1 (D3) – FC Oisans 1 (D3).

T04. Fontaine Les Iles 1 (D2) – CEA Grenoble 1 (D3).

T04. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3) – Air Liquide 1 (D1).

T04. Poisat 1 (D2) – Métropolitains 1 (D1).

T04. Goncelin 1 (D2) – Vallée de la Gresse 2 (D2).

T04. St-Georges-de-Commiers 1 (D1) – Fasson 1 (D2).

T04. Abbaye 1 (D3) – Jarrie-Champ 1 (D1).

Match à jouer le 29/01/2025

T03. Fontaine Les Îles 1 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matchs à jouer semaine du 27 au 30/01/2025

J09. Air Liquide 1 – Métropolitains 1.

J09. Vallée de la Gresse 1 – Tunisiens SMH 1.

J09. St-Martin d'Uriage 1 – St-Martin d'Hères 1.

J09. Rachais 1 – Jarrie-Champ 1.

J09. Exempt : St-Georges-de-Commiers 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Match à jouer semaine du 13 au 16/01/2025

J07. Deux Rochers 1 – Poisat 1.

Match à jouer semaine du 27 au 30/01/2025

J04. Poisat 1 – Vallée de la Gresse 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Matchs à jouer semaine du 13 au 16/01/2025

J03. RC Hilairois 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

J04. Champagnier-Brié 1 – Goncelin 1.

Matchs à jouer semaine du 27 au 30/01/2025

J09. CEA Grenoble 1 – Froges 1.

J09. Goncelin 1 – RC Hilairois 1.

J09. ASPTT Grenoble 2 ST – FC Oisans 1.

J09. Champagnier-Brié 1 – Abbaye 1.

J09. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Sassenage 1.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 14 Janvier 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°688

Président : Michel Vachetta.

Présents: Michel Vachetta, Daniel Guillard. Claude Maugiron, Dan Marchal, Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi.

Excusés : Patrice Gallin, Daniel Hugot

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laura foot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

RAPPEL

Modalités de modification de l'horaire des rencontres:

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

Pendant la période verte : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de foot-clubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la période orange : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

Pendant la période rouge : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

U10-U11

Pour la phase printemps dont le 1° plateau sera le 8 février les clubs voulant engager ou retirer une ou des équipes peuvent en faire la demande à la commission.

Des souhaits peuvent être aussi formulés.

Pour trouver vos plateaux les clubs sont invités à consulter footclub rubrique : épreuve championnat et coupes- foot animation loisirs.

Responsable : Claude MAUGIRON TPH : 07/77/20/71/86.

Rappels de certaines règles fédérales :

- Temps de jeu équivalent pour tous les joueurs d'une équipe :
- **Planning du plateau :**
 - o L'équipe recevant dispute le 1^{er} et le 3^{ème} match.
 - o Arbitrage des rencontres par la 3^{ème} équipe.
 - o Les éducateurs et les joueurs remplaçants des deux équipes doivent être sur le même coté du terrain.

U 13

Rappel : D1 et D 2 ne pas oublier le défi jonglage avant le début des matchs, résultat à reporter dans la rubrique règlementS locaux de la FMI.

Challenge National : Le 3eme tour du 25/01/25 est consultable sur le site.

Challenge Isère : Le 3eme tour sera consultable en début de semaine.

D2 et D3 les matchs non joués sont reprogrammés.

D4 : Les matchs en retard sont reprogrammés et consultables sur le site et footclubs.

Responsable : Daniel GUILLARD. TPH : 06/87/34/22/88.

U 15

D2 : Composition des poules de la 2° phase :

POULE A	POULE B	POULE C
USVO GRENOBLE 1	JARRIE CHAMP 1	LCA FOOT 38 1
ECHIROLLES 2	GRESIVAUDAN 1	CS 4 ROUTES 1
MANIVAL 2	ST GEORGES DE COMMIIERS 1	FARAMANS 1
St MARTIN D'HERES 2	FC2A 1	RO-CLAIX 1
PONT DE CLAIX 1	MISTRAL 1	BREZINS FBV 1
CLAIX 1	FONTAINE 1	VOUREY 1

POULE E D	POULE E
CREYS MORESTEL 1	SAINT MAURICE L'EXIL 1
UNIFOOT-ARTAS 1	SURE 1
ENT PAYS VOIRON-CROSSEY 1	VALLEE DU GUIERS 1
VAREZE 1	TOUR ST CLAIR 2
ESTRABLIN 1	ST GEOIRE EN VALDAINE 1
ENT ST QUENT FALLAV VILLEFONT 2	GP VEZ HUERT DOLOMIEU 3

D3 : Composition des poules de la 2° phase

POULE A	POULE B	POULE C
CROLLES 2	OISANS FC 1	RACHAIS 3
ENT PAYS ALLEV GONCELIN	MONESTIER 1	SASSENAGE 1
EYBENS 3	ST PAUL DE VARCES 1	VER-SAU 1
VILLENEUVE 1	SEYSSINET 2	2 ROCHERS 2
GIERES 2	SEYSSINS 3	ST JOSEPH DE RIVIERE
VERSOUD 1	ST MARTIN D'HERES 3	COTE ST ANDRE 2

POULE D	POULE E	POULE F
MURETTE 3	Ent ST QUENT FALLAV VILL2	MOS3R 3
ENT ST SIMEON ST HILAIRE 1	COLLINES BEAUREPAIRE	REVENTIN 2
ENT LIERS ECBF EFE BON 1	VALLEE DU GUIERS 2	ENT OND-CVL-DIEMOZ 1
CREYS MORESTEL 2	CREMIEU 1	ISLE D'ABEAU 2
ST ANDRE LE GAZ 1	VALLEE HIEN 38 1	ST MAURICE EXIL 2
LA SURE 2	NIVOLAS 2	GJ BALME-LAUZES 2 ou CORBELIN 1

D4 : Composition des poules de la 2° phase

POULE A	POULE B	POULE C
GRESIVAUDAN 2	FC2A 2	POISAT
ST MARTIN D'HERES 4	DOMENE	ECHIROLLES 3
ST MARTIN D'URIAGE	USVO 2	4 MONTAGNES
SEYSSINET 3	SUD ISERE 2	VALLEE DE LA GRESSE 2
MANIVAL 3	NOTRE DAME DE MESSAGE	SASSENAGE 2
ST HILAIRE DU TOUVET	EYBENS 4	2 ROCHERS 3
POULE D	POULE E	POULE F
TULLINS 1	CHIRENS 2	CREMIEU 2
PAYS VOIRONNAIS 2	ST ANDRE LE GAZ 2	ST QUENTIN FALLAVIER 3
VINAY 2	BOURBRE	BOUVESSE
CHATTE 1	VIRIEU - VALONDRAS	GJ BALME-LAUZES 2 ou CORBELIN 1
ST MARCELLIN 2	Ent LIERS ECBF EFE BON 2	RUY-MONTCEAU
FARAMANS 2	CESSIEU 1	CHARVIEU 1
POULE G		
MOS 3R 4		
ENT VAREZE EYZIN 2		
ENT UNIFOOT ARTAS CH 2		
ENT OND-CVL-DIEMOZ 2		
Ent LIERS ECBF EFE BON 2		
BEAUVOIR 1		

Ces compositions de poules sont sous réserves des procédures en cours et de la mise à jour des classements définitifs impactés du malus.

Vezeronce Huert Dolomieu : nous prenons note de votre engagement si désistement d'un club

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U 15 A 8

Résultats Manquants

Poule A

Journée 6 du 23/11/24 Sassenage 3 / Vallée de la Gresse 3.

Journée 8 du 07/12/24 Domène 2 / Mistral 3.

Poule B

Journée 1 du 12/10/24 Pays du Voironnais Crossey 3 / Meyrié.

Journée 6 du 23/11/24 Vallée de L'HIEN 2 / : Brezins Formafoot Bièvre Valloire 2.

Merci de nous communiquer le résultat de ces matchs.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U 17

10-4 – D2 et D3:

Phase 1: la D2 est composée de 4 poules géographiques de 6 équipes en match aller-retour. La D3 de 6 à 8 poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

Phase 2: La D2 est composée de 4 poules de 6 équipes en match aller-retour avec les 3 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1 et des premiers de chaque poule de D3 phase 1 et le cas échéant des meilleurs 2° de chaque poule de D3 phase 1.

La D3 s'organise avec des poules de 5 ou 6 équipes avec les équipes restantes. A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1. Les équipes terminant à la 1ère place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante

D2 : Composition des poules de la 2° phase

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
VALLEE DE LA GRESSE 1	SEYSSINS 3	VALLEE DE L'HIEN 1	BOURGOIN 2
ECHIROLLES 2	NIVOLAS 1	MANIVAL 1	GP BALMES LAUZES 1

ENT ST HILAIRE ST SIMEON 1	MURETTE 1	SASSENAGE 1	SURE 1
LA COTE ST ANDRE 1	SEYSSINET 1	CROLLES 1	DOMARIN 1
ST ANDRE LE GAZ 1	CHIRENS 1 ou RIVES	VINAY 1	ST MAURICE EXIL 1
TOUR ST CLAIR 2	VALLEE DU GUIERS 1	TULLINS 1	UNIFOOT 1

D3 : Composition des poules de la 2° phase

POULE A	POULE B	POULE C
CROLLES 2	ECHIROLLES 3	CLAIX 1
MANIVAL 2	SEYSSINET 2	EYBENS 4
EYBENS 3	ST MARTIN D'HERES 2	2 ROCHERS 1
ST MARTIN D'HERES 3	GIERES 2	PONT DE CLAIX 1
ST MARTIN D'URIAGE	EXEMPT	MOIRANS 1
PAYS ALLEVARD	RACHAIS 2	SEYSSINS 4
POULE D	POULE E	POULE F
ST GEORGES COMMIERS 1	FONTAINE 1	RIVES 1 ou CHIRENS
JARRIE 1	2 ROCHERS 2	ENT CROSSEY PAYS VOIRON
SASSENAGE 2	4 MONTAGNES 1	LCA FOOT 2
SUD ISERE 2	CHATTE 1	ECBF 2
ND DE MESSAGE 1	VINAY 2	RO-CLAIX 1
VALLEE GRESSE 2	FC 2A 1	ST MARCELLIN 2
POULE G	POULE H	POULE I
CS 4 ROUTES 1	CS 4 ROUTES 2	MEYRIE 1
FARAMANS 1	ECBF 1	GP VEZERON HUERT DOLOM 3
ST JOSEPH RIVIERE	BREZINS FBV 1	CHARVIEU 1
ST ANDRE 2	VIRIEU VALONDRAS	CREYS MORESTEL 1
EXEMPT	GP VEZERON HUERT DOLOM 2	CREMIEU 1
BREZINS FBV 2	VALLEE HIEN 2	NIVOLAS 2
POULE J	POULE K	
REVENTIN 1	REVENTIN 2	
MOS 3R 4	MOS 3R 3	
ESTRABLIN 1	ST MAURICE EXIL 2	
COLLINES 1	ISLE D'ABEAU 1	
ENT CHEYSSIEU- SANNE	ST QUENTIN FALLAV 1	
VAREZE	ESTRABLIN 2	

Ces compositions de poules sont sous réserves des procédures en cours et de la mise à jour des classements définitifs impactés du malus.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U 20

Responsable : Gérard BOUAT TPH : 06/08/33/54/49.

SENIORS

MATCHS EN RETARD SENIORS

Pour des raisons de calendrier les matchs programmés au 19 Janvier 2025 restent programmés à cette date.

D1

VILLENEUVE / ESTRABIN du 08 /12 REPORTE AU 25 JANVIER 2025.

D3

Poule B : CROSSEY / ASIEG 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

VERSAU / CHATTE du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

CHATTE / NOYAREY du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

Poule C : ST QUENTIN FALLAVIER / DOMARIN 2 du 30 NOVEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

D4

Poule B : NOYAREY 2 / USEA ST ANTOINE du 10 NOVEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

NOYAREY 2 / ST HILAIRE DE LA COTE du 24 NOVEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

ST HILAIRE DE LA COTE / VOUREY du 08 DECEMBRE REPORTE SANS DATE.

Poule C : CHIRENS / BIZONNES DU 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

CS 4 ROUTES 2 / VALLEE DE L'HIEN 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BILIEU / ST SIMEON DE BRESSIEUX du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ST JOSEPH DE RIVIERE / MIRIBEL du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

LA BATIE DIVISIN / LA BATIE MONTGASCON du 08 DECEMBRE REPORTE
AU 19 JANVIER 2025.

BIZONNES / ST ANDRE LE GAZ 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

ST SIMEON DE BRESSIEUX / ST JOSEPH DE RIVIERE du 15 DECEMBRE
REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

Poule E : ST MAURICE L'EXIL 2 / VAREZE 3 du 20 OCTOBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

FO SEYSSUELLOIS / ST MAURICE L'EXIL 2 du 24 NOVEMBRE REPORTE
AU 26 JANVIER 2025.

EYZIN ST SORLIN / COLLINES du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

MOS3R 4 / FO SEYSSUELLOIS du 15 DECEMBRE REPORTE SANS DATE.

D5

POULE A : PIERRE CHATEL / ST MARTIN D'HERES 3 du 08 DECEMBRE REPORTE
AU 19 JANVIER 2025.

ABBAYE 2 / SUD ISERE 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

POULE B : VER SAU 2 / SASSENAGE 3 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

TULLINS 2 / CHATTE 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

POULE C : CHIRENS 3 / RC HILAIROIS du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

CROSSEY 2 / FARAMANS 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

VOUREY SPORTS 2 / LCA FOOT 38 3 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER
2025.

ST JOSEPH DE RIVIERE 2 / MIRIBEL 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER
2025.

POULE D : LES AVENIERES 2 / ROCHETOIRIN du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER
2025.

CREMIEU 2 / LAUZES 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

UNIFOOT 2 / LA BATIE MONTGASCON 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19
JANVIER
2025.

POULE E : FORMAFOOT BV 3 / ECBF 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

VALLE DE L'HIEN 3 / BIZONNES 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BONNEVAUX / THODURE 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BIZONNES 2 / POLIENAS du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

LIERS 2 / FORMAFOOT BV 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

POULE F : FARAMANS 3 / CASSOLARD PASSAGEOIS 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BILIEU 2 / 4 ROUTES 3 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ST HILAIRE DE LA COTE 2 / ASCOL FOOT 38 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BEAUVOIR ROYA S / FARAMANS 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

POULE G : NORD DAUPHINE 2 / CREMIEU 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BEAUVOIR-ROYAS 2 / ESTRABLIN 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ARTAS-CHARANTONNAY 3 / EYZIN ST SORLIN 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

INFOS : Les matchs qui ne pourront pas se jouer le 19 Janvier 2025 seront reportés d'office au 26 Janvier 2025.

Ces matchs sont des matchs aller, en cas de terrain impraticable les clubs qui reçoivent doivent impérativement demandés l'inversion de leur rencontre au club adverse.

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32.

VETERANS

Le tirage des coupes sera fait le mardi 21 janvier 2025.

Responsable : Norbert REPELLIN : TPH 07/86/40/95/23.

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie BRAULT**

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°688

PLANNING WEEK-END Du samedi 18 janvier 2025 au dimanche 26 janvier 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 25 janvier 2025

Match U13 FESTIVAL ISERE AJA VILLENEUVE2/ECHIROLLES à 14h

Match U13 FESTIVAL ISERE AJA VILLENEUVE/SEYSSINS à 14h

Match Seniors D1 AJA VILLENEUVE / ESTRABLIN 19h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 19 janvier 2025

Match Seniors D5 US ABBAYE/SUD ISERE à 14h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 janvier 2025

Match Féminin D3 GF38/ O LYONNAIS 14h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 18 janvier 2025

Match U17 National GF38/ ST PRIEST à 12h

dimanche 19 janvier 2025

Match U18 R1 GF38/GFA RUMILLY à 12h

Match Féminin U18 GF38/ CLERMONT à 15h

samedi 25 janvier 2025

Challenge FESTIV NAT U13 GF38 - MURETTE 10h30

Match Séniors R1 GF38/ FC ST CYR à 18h

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 25 janvier 2025

Challenge festival U13 AS BAJATIERE/ECHIROLLES à 10h

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 25 janvier 2025

Match U13 CHALLENGE ISERE ASIEG/SMH 10h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 25 janvier 2025

CHALLENGE FESTI ISERE U13 FC MISTRAL/GONCELIN/VALLEE 10h

Match U15 à 8 FC MISTRAL 2/CROLLES à 13h

Match COUPE ISERE U15 à 11 FC MISTRAL/JARRIE CHAMP à 15h

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 25 janvier 2025

Match U13 CHALLENGE FEST NAT USVO/SMH/MURETTE à 10h

Match Challenge U15 A DOM USVO/SMH à 13h

Match Coupe Isère U15 D3 USVO/SUD ISERE à 15h



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 14 janvier 2025

Procès-Verbal N°688

Président : Samuel BOURGEOIS

FORMATION CFI U14-U19 LES 6 ET 20 FEVRIER 2025 A ST CHEF

Liste des inscrits au 13 janvier

NOM PRENOM	CLUB
AKERKEDDOU Jamal	VALLEE DU GUIERS F.C.
CORRAL BOZON Enguerrand	U.S. ST PAUL DE VARCES
COUTINHO Maeva	F.C. MOIRANS
DA SILVA Landry	U. S. CREYS-MORESTEL
DESIRE Kylian	U. S. CREYS-MORESTEL
GARDAZ Adrien	VALLEE DU GUIERS F.C.
GRIBI Youcef	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
KAIBECHÉ Mustapha	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LABESSE Theo	O. ST MARCELLIN
LEFEBVRE Laurent	FC DES LAUZES
MASSART Gregory	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
MICHALLET Jerome	F.C. CHIRENS
MIRO BOSCH Hendrik Benjamin	F.C. BALMES NORD ISERE
PEREIRA Valentin	F.C. BALMES NORD ISERE
.....	U. S. CREYS-MORESTEL
REBECCHI Thomas	MOS3R
VEYSSILLIER Nathan	F.C. BALMES NORD ISERE
ZULIANI Kevin	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX

FORMATION CFI SENIORS LES 7 ET 21 FEVRIER 2025 A ST CHEF

Liste des inscrits au 15 janvier

Reste 3 places

NOM PRENOM	CLUB
AAZA Samir	FC DES LAUZES
ATID Idriss	ENTENTE CREST AOUSTE (sous réserve)
BAJARDO Yannick	A.S. ST ANDRE LE GAZ
BAR Frederic	L.C.A. FOOT 38
BOUHADDAD Sofyane	A.C. SEYSSINET PARISSET
BOUHARIZI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BOULEVARD Mickael	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
BOUNINACHE Ilyes	CS OZON
COUTINHO Jerome	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
DIOMANDE Ahmed	U.S. GIEROISE

DUREZ Baptiste
FIORESE Franck
JAUER Bruno
KHOUILY El
KONE Youssouf
LIVRIERI Jean Louis
LOURENCO Agostino
MALICORNE Yohann
MIRO BOSCH Hendrik Benjamin
MONIN Aurélien
ODRU Florentin
PAPIGNY Gregory
PERFETTI Jeremy
ROUSSET Herve
SILVA Denis
VARNIEU Stéphane
VAZ Anthony
VALETON Arthur
ZULIANI Kevin

FC DES LAUZES
F.C PAYS VOIRONNAIS
VALLEE DU GUIERS F.C.
U.S. SASSENAGEOISE F.
U.S. GIEROISE
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
U.S. SASSENAGEOISE F.
F.C. BALMES NORD ISERE
U.S. SASSENAGEOISE F.
F.C. BOURGOIN JALLIEU
F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
BEUCROISSANT FOOTBALL CLUB
F.C. LA SURE
FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE
FC DES LAUZES
RIVES SP
RO CLAIX.
F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX

FORMATION CFI U6-U9 LES 6 ET 20 MARS 2025 A TULLINS

Liste des inscrits au 7/01/2025 :

NOM PRENOM	CLUB
AHRWEILLER Gregory	F.C. SEYSSINS
BENTATA Boudjellal	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GIRON Luca	U.S. RO-CLAIX
GOMEZ Quentin	U.S. RO-CLAIX
GUEDDAH Zakaria	F.C. SEYSSINS
JARRIN Alexis	F.C. BALMES NORD ISERE
MOULIN Mahe	U.S. RO-CLAIX
RANDRIANARIVELO Jacques	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
SANTAMARIA Guillaume	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
VACQUIER Jean Luc	F.C. SEYSSINS

FORMATION CFI U10-U13 LES 7 ET 21 MARS 2025 A TULLINS

Liste des inscrits au 15/01/2025 :

NOM PRENOM	CLUB
BELLUE Simon	ENT.S. PIERRE CHATEL
BLANC Gregory	O. ST MARCELLIN
BOUCHERAKI Hamza	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHABERT Lou Anne	J.S. ST GEORGEOISE
DA SILVA Eduardo	2 ROCHERS FC
DJELLAL Adil	MISTRAL F.C. GRENOBLE
DJELLAL Kais	MISTRAL F.C. GRENOBLE
JOANNY Enzo	F.C. VAREZE
LEONARD Yann	VALLEE DU GUIERS F.C.
SAYADI Malik Lofti	F.C. CROLLES BERNIN
TRIBOUILLIER Noam	O. ST MARCELLIN
WALBAUM Reynald	VALLEE DU GUIERS F.C.

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

PLANNING 24-25

CFI U14-U19 (3)	6 février 2025	FC Balmes Nord Isère
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6-U9 (2)	06 mars 2025	AS Tullins Fures
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (3)	03 avril 2025	FC Bourgoin Jallieu
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	Sassenage
Certif 2	14-mai-25	Sassenage

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont disponibles [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE CFF4	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr